



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 4 JUN.

Nous lisons dans la *Gazette de Leipzig* du 2 juin une publication du ministre des finances, portant la date du 30 mai et suivant laquelle ont prévient les marchands de laine de la Saxe que pour atténuer les effets de la crise pécuniaire qui se fait sentir, le trésor leur fera pour six mois de temps des avances pécuniaires proportionnelles à un intérêt de 3 p. c. contre nautissement des laines qu'ils auront à déposer dans un magasin spacieux à ce destiné. Les déposants pourront vendre dans l'intervalle tout ou partie de leur laine et en disposer à tout moment en remboursant à l'état le capital prêt, les intérêts courus jusque-là, les frais d'emmagasinage et les droits d'assurance contre l'incendie. Un magasin de dépôt a été ouvert à Dresde et un autre sera aussi ouvert à Leipzig. Cette mesure rendra de grands services au commerce de ces deux villes, et le gouvernement s'est vraiment acquis la reconnaissance publique, car la gêne pécuniaire est grande et pouvait entraîner beaucoup de désastres.

Nous lisons dans le *Correspondant impartial* l'article suivant daté de Berlin :

Des renseignements certains nous annoncent que la *Jeune Europe* a transplanté de la Suisse à Londres ses etreurs, ses folies et ses plans criminels, et que la même dévotion y préside à ses actes comme autrefois à Zurich et à Berne. Des tribunaux de sang y sont érigés, une police secrète est organisée, un comité central dirige les affaires de la société et les ramifications principales se trouvent à Paris, Lyon, Barcelone, Malte, Berne et Londres. Il est prouvé en fait et par des documents certains que ce qui se passe actuellement en Catalogne est l'œuvre formelle de tentatives révolutionnaires et que les projets incendiaires et désordonnés de cette association ne se bornent pas uniquement à l'Espagne.

— On mande de Vienne, le 30 mai :

Aujourd'hui, jour la fête de l'Empereur, il y a eu dîner de famille à Schoenbrunn. La duchesse d'Angoulême et Mlle de Rosny étaient au nombre des convives.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 6 JUN.

La princesse Victoire continue à recevoir des félicitations d'un grand nombre de personnes. Le 26, il y aura une grande réunion au palais de Kensington.

— On lit dans le *Morning-Post* :

Nous avons parlé dernièrement des discussions qu'a soulevées la question de la composition de la maison de l'héritière présomptive de la couronne, et nous avons dit que l'arrangement de cette affaire avait été retardé par le désaccord dans lequel on était sur le choix des dignitaires et officiers supérieurs de cette maison. Il y a déjà quelque temps que nous savons que le roi désirant se réserver la nomination de ces officiers, a proposé de contribuer aux frais de la maison de sa nièce pour une somme annuelle de 10,000 livres (250,000 francs), mais nous pouvons ajouter aujourd'hui que cette offre n'a pas été accueillie. Les négociations continuent. La princesse Victoire, depuis son entrée en majorité, prétend avoir son mot à dire dans cette affaire, et une correspondance active s'est établie entre la jeune princesse et son oncle le roi Guillaume.

— La détresse des classes manufacturières paraît s'étendre d'une manière effrayante au milieu de la population des mon-

agnes de l'Ecosse, où l'on ne compte pas moins de 167,000 individus qui se trouvent dans l'état de dénuement le plus complet. Qui assure que ces malheureux, réduits à la seule nourriture du varech, supportent leur souffrance avec une patience extraordinaire. Leurs corps amaigris témoignent de la manière la plus pénible de la grandeur de leur misère et de l'étendue de leurs besoins.

FRANCE. — PARIS, LE 7 JUN.

Le *Moniteur* publie les discours adressés hier par MM. Pasquier et Dupin au nom des chambres des pairs et des députés, au roi et au prince royal, et les réponses de S. M. et du duc d'Orléans.

M. Dupin, président de la chambre des députés, a prononcé le discours suivant :

« Sire, la chambre des députés a accueilli avec une vive satisfaction l'annonce du mariage du prince royal avec la princesse Hélène de Mecklenbourg. Comment ne serions-nous pas empressés de vous adresser nos félicitations, maintenant que chacun a pu apprécier les éminentes qualités qui distinguent votre fille d'adoption; ces sentiments français qu'elle n'a pas cessé de manifester depuis son entrée sur notre territoire; l'aisance avec laquelle elle les exprime dans notre langue nationale devenue la sienne; ce sens exquis que révèlent ces réponses; cette affabilité noble et attrayante à la fois, qui s'allie si bien avec nos mœurs actuelles, et que notre auguste reine nous a dès longtemps accoutumés à révéler sur le trône ?

« Cette heureuse union, sire, a reçu la ratification nationale. Pendant que les manifestations de nos cités accueillant la seconde dame de France, les acclamations de la garde nationale se réveillaient à l'aspect du roi; et dans la mémorable entrée du 4 juin, nous avons vu tous les citoyens de la capitale vous entourer de leurs vœux, et leurs flots pressés vous ramener en triomphe jusque dans ce palais; rappelant ainsi aux amis du roi, mais comme il convient à un jour de fête, cette autre marche plus sévère et moins éloquente, où les représentants de la nation vous suivirent du Palais Royal à l'Hôtel de Ville, pour entendre consacrer, au milieu des acclamations du peuple, la glorieuse mission qui vous fut donnée, de protéger les libertés publiques et de nous sauver de l'anarchie.

« Sire, les temps sont venus meilleurs, l'horizon politique s'est éclairci, l'avenir se montre sous un jour serein; comme père et comme roi, vous devez être satisfait; nous aimons à le penser et à vous le dire. »

Le roi a répondu :

« Je suis trop ému par le discours que je viens d'entendre pour pouvoir exprimer, comme je le voudrais, à quel point je suis touché des sentiments que la chambre des députés vient de me manifester par l'organe de son président d'une manière si énergique et si pénétrante; mais avant tout je veux remercier la chambre de ceux qu'elle m'a témoigné dans toutes les occasions depuis ce moment admirable que votre président vient de me rappeler, où vous m'avez tous entourés avec tant de zèle et d'élan, pour sauver le vaisseau de l'état des dangers qui le menaçaient, pour préserver notre patrie de l'anarchie dans laquelle elle était sur le point de tomber et pour assurer à la fois le triomphe des libertés et de l'ordre public, par le maintien de nos lois constitutionnelles,

allié, nous ne trouverons en elle ni énergie, ni ressources, ni fidélité. — Prévention, que tout cela ! — Soit, mais au moins votre majesté serait-elle forcée d'avouer qu'une alliance avec la Russie ne présente aucun des dangers que j'ai signalés. »

Ces observations, toutes sensées qu'elles étaient (et toutes justifiées qu'elles furent par la suite), ne purent rien contre une résolution bien arrêtée. L'empereur d'Autriche avait offert à Napoléon sa fille, son enfant chéri, selon son expression, et Napoléon se regardait déjà comme l'époux de l'archiduchesse. En conséquence, le soir même de la tenue du conseil, l'arrangement définitif du mariage fut conclu par le prince Eugène avec le prince de Schwarzenberg; ainsi, le fils de Josephine dut signer l'acte politique qui détrônait sa mère. Le prince de Wagram se rendit immédiatement à Vienne, pour épouser Marie Louise, au nom et par procuration spéciale de l'empereur son maître. Toutes les dispositions ayant été prises et arrêtées d'avance, l'expédition en fut menée si vite, que le soir même de l'arrivée du prince de Neuchâtel à Vienne, le contrat de mariage de l'empereur et de l'archiduchesse fut dressé et signé; quelques jours après, ces actes furent publiés à Paris dans le *Moniteur*.

Déjà Napoléon avait fait partir sa sœur Caroline, Mme. Murat, pour aller jusqu'à Brannau recevoir Marie-Louise des mains des autorités autrichiennes, et lui présenter en même temps les personnes formant la nouvelle maison qu'il venait de créer pour elle.

L'empereur avait lui-même dicté le programme du cérémonial. Ce programme fut ponctuellement suivi par tout le monde, excepté par lui. Il avait donné au chevalier Beaubarnis des instructions particulières par lesquelles il lui était enjoint les devoirs des prérogatives de sa charge, c'est-à-dire de ne point offrir sa main à l'impératrice lorsqu'elle aurait à monter ou à descendre les escaliers. Napoléon était jaloux à ce point qu'il ne voulait pas qu'un autre que lui pût toucher la main de sa femme, ou bien cette recommandation ne lui fut-elle inspirée que par un sentiment de convenance et de délicatesse? Plus tard on sut à quoi s'en tenir. Napoléon était déjà jaloux et très jaloux de Marie Louise, et dans la suite il le devint encore davantage.

Napoléon n'avait encore que quarante ans; Marie Louise entraît à

qui sont la garantie du bonheur de la liberté et de l'indépendance personnelle de chaque Français. (Ici le roi est interrompu par les cris de *Vive le roi!*)

« J'aime à vous répéter l'expression de toute ma sensibilité pour ce long et constant concours que vous m'avez donné au milieu de toutes les épreuves et de toutes les difficultés que nous avons eu à traverser. Je vois avec bonheur que nous arrivons au port. J'entends avec transport les voix unanimes de la nation se réunir dans un concert d'acclamations, et j'ose le dire, de bénédictions pour les biens dont mon dévouement a fait jouir la France, et que votre concours m'a si puissamment aidé à lui assurer. L'événement sur lequel vous venez m'offrir des félicitations que je reçois avec tant de plaisir et de reconnaissance est doublement cher à mon cœur, puisque c'est à la fois une source de bonheur pour tous les miens, et un lien de plus entre moi, ma famille et la France.

« C'est un lien qui consolide le trône et le régime constitutionnel dont il est la garantie, et qui nous assure la conservation des heureux résultats que nous avons obtenus, en décourageant les diverses factions qui voudraient encore renverser nos institutions, pour les remplacer par je ne sais quelles théories insensées qui ne peuvent conduire qu'au bouleversement de la société, soit qu'elles veuillent l'entraîner dans les absurdités de l'absolutisme et du retour à l'ancien régime, soit qu'elles veuillent la précipiter dans les rêves non moins chimériques et non moins dangereux de la république et des révolutions perpétuelles.

« Je remercie la chambre du désir qu'elle me témoigne d'offrir ses félicitations à mon fils et à ma belle-fille, et je lui donne de bon cœur l'autorisation qu'elle me demande. Vous trouverez ma belle fille telle que votre président l'a si bien décrite, digne de l'accueil si touchant que la population française lui a fait partout, et, comme je me trouve heureux de le répéter, digne aussi de remplacer sur le trône celle qui a fait pendant tant d'années la consolation de ma vie, et qui m'a donné cette nombreuse famille toute dévouée à la patrie, et, comme moi, fière et heureuse de l'affection de la France. »

(Ce discours, prononcé avec une visible émotion, a été accueilli par de vives et unanimes acclamations.)

— Hier, le roi, assisté de M. le maréchal Gérard, a remis à M. Dupin, président de la chambre des députés, les insignes de grand croix de la Légion d'Honneur, et lui a donné l'accolade.

— L'instruction de l'affaire du général de Rigny, dirigée par M. le major Clavé Gaubert, du 62^e régiment, nommé spécialement pour ce procès seulement, est enfin terminée. Le ministre de la guerre a donné l'ordre de convoquer, pour le 25 de ce mois, les membres qui doivent composer le conseil de guerre.

L'accusation libellée contre M. le vicomte Gauthier de Rigny, maréchal-de-camp, se résume en deux chefs principaux qualifiés crimes par la loi du 21 brumaire au V. Le général est accusé d'abord de s'être rendu coupable de trahison, en proférant, en présence de l'ennemi, des cris ou clameurs tendant à jeter le trouble et le désordre dans les rangs de l'armée d'Afrique, lors de l'expédition de Constantine. Ce crime est puni de mort.

Le second chef est relatif à la conduite que le général aurait tenue avec le maréchal Clauzel, commandant en chef le corps d'armée, et surtout aux propos qu'il aurait proférés

peine dans sa dix-neuvième année. Elle était blonde, d'une taille élevée, et sans être jolie, se présentait parée des grâces qui accompagnent ordinairement la jeunesse.

L'empereur fut dès ce moment avec tout le monde plus affable encore que de coutume; il redoubla de soins pour sa personne; je crois même qu'il devint coquet, car il chargea ses valets de chambre de renouveler entièrement sa garde-robe, de lui faire faire ses habits plus justes et d'une coupe moins rococo, de lui choisir du linge plus beau, et enfin de lui commander un chapeau neuf. Depuis huit jours il posait devant Isabey, et ne se plaignait pas trop de la longueur de ses séances. Son portrait achevé il l'envoya à Marie Louise, qui lui donna le sien en échange. En un mot, il fit pour plaire à sa nouvelle épouse plus de frais qu'il n'en fit jamais pour quelle femme que ce fut, sans même excepter Josephine; ou va en juger.

Un soir qu'il était au salon avec son beau-frère Murat, la reine Hortense et la princesse Stéphanie, sa nièce, celle-ci lui demanda malicieusement s'il savait walsen. « Ma foi, répond Napoléon, un peu étonné de la demande, je n'ai jamais pu aller au delà d'une première leçon, parce qu'après deux ou trois tours il me prend des éblouissements qui m'empêchent de continuer; mais à quoi bon cette question ?

Sire, reprend la princesse, c'est qu'il est fâcheux que votre majesté ne sache pas walsen; les Allemandes étant folles de la danse, l'impératrice devant nécessairement partager le goût de ses compatriotes et ne pouvant avoir d'autre cavalier que votre majesté, se trouvera privée d'un grand plaisir. — Ah! mon Dieu! vous avez raison, Stéphanie, il faut absolument que je sache walsen; mais comment vais-je faire?... Si vous voulez être assez bonne pour me l'apprendre, vous me donneriez une leçon tous les jours. Tenez! commençons tout de suite, afin que je vous donne une idée de mon savoir faire.

L'empereur se lève, enlace de ses bras la taille de sa nièce, et fait quelques pas avec elle en fredonnant la fameuse walse de la reine de Prusse, mais à peine a-t-il fait assez gauchement deux ou trois tours dans le salon, que la tête lui tourne, et que n'y voyant plus, il est obligé de s'arrêter et de s'appuyer contre une console pour ne pas tomber. Murat l'ayant aidé à s'asseoir, lui dit en souriant :

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 JUIN.

Naissances : 7 garçons, 7 filles.
Mariages 5, savoir : Entre H. Mardaga, journalier, rue Pierreuse, et M. T. Hardy, journalière, sur la Fontaine. — Jean Tappe, garçon brasseur à Cortessem, et J. T. Dozot, cuisinière, sans profession, rue G. Revenich, tailleur à Maeseyck, et H. Legrand, sans profession, rue du Crucifix. — P. Hencumont, ramoneur, sur la Fontaine, et M. F. Bertrand, journalière, même rue. — J. J. Starman, tailleur à Oisbeck, et M. C. J. Cordeuener, fille de quartier, rue des Carmes.
Décès : 3 hommes, 1 femme, savoir : J. H. J. Donnay, âgé de 57 ans, cultivateur, quai d'Avroy, époux de M. O. Delpérée. — T. Lemahieu, âgé de 41 ans, canonnier de 1re classe à la 15e batterie montée. — J. F. Vercheval, âgé de 23 ans, cordonnier, rue Terre en Béche, célibataire. — M. T. Navette, âgée de 45 ans, cabaretière, rue Lulay, veuve de Jn. Nic. Soby.

ANNONCES.

CHAMBRES OU QUARTIERS
A LOUER, Mont St. Martin, n° 607.



AU LION BELGE.
COUPRY,
DÉBALLÉ A L'HOTEL DE LA POMMELETTE,
RUE SOUVERAIN-PONT,
POUR QUELQUES JOURS,
(On entre aussi par la cour des Messageries),
A l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs, qu'il vient d'arriver
Avec un choix de quincaillerie
AU-DESSOUS DU PRIX ORDINAIRE.
PRIX COURANT DE QUELQUES ARTICLES:

Crayons fins, 12 douz. frs. 3. Cire fine et Pains à cacheter demi kilogr. fr. 1 50; Plumes très-bonnes le mille frs. 12; Boîtes de veilleuses d'un an, centimes 40; Mèches à quinquets 12 douz fr. 1 50, Savon de Windsor 12 tablettes, pour 75 et 85 centimes; Eau de Cologne très-bonne, la bouteille fr. 1; Eau de vie de lavande, la bouteille fr. 1 25; Papier lustré pour papillotes, mille feuilles, fr. 1 25. 1085

LE JEUDI 15 JUIN courant, à deux heures, M. DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude rue Féronstrée,
UNE GRANDE MAISON,
SITUÉE A LIÈGE, QUAI D'AVROI, N° 737,
Portant l'enseigne du Moulin d'Or.
Avec un superbe JARDIN de trois verges grandes, entouré de murs construits à neuf.
Par les changements qui s'opèrent sur Avroy, cette maison et son jardin sont susceptibles d'une grande augmentation de valeur.
La mise à prix est de 20,000 frs. et il y aura facilité de paiement. 1076

Etude de M. Delbouille,
NOTAIRE A LIÈGE, RUE Ste. CROIX, N° 864.
MARDI 13 JUIN 1837, à 9 heures du matin, le notaire DELBOUILLE procédera pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Mont Saint-Martin, A LA VENTE DÉFINITIVE ET SANS RESERVE DE CONFIRMATION
DES BIENS IMMEUBLES
PROVENANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE
DE FEU M. STÉPHANY;
Consistant :

1° EN UNE MAISON, PROPRE A TOUT COMMERCE, avec cour et dépendances, située rue derrière le Palais à Liège, cotée 51.
2° ET EN DEUX CORPS DE FERME, avec un quartier de maître et environ CINQUANTE HECTARES DE TERRE, PRAIRIES, JARDINS ET BOIS, le tout situé en la commune de FOURON St.-MARTIN, canton d'Aubel; l'un occupé par le sieur Englebert, et l'autre par le sieur Wilgens.
S'adresser pour avoir communication du cahier des charges, des titres et du plan desdites propriétés à M. DELBOUILLE, notaire.
CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;
GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur;
UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties.
AVENDRE
Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

CHEZ DUVIVIER, ENTREPRENEUR DE VENTE, RUE VELBRUCH,

Il sera vendu lundi, 12 juin courant, UNE GRANDE QUANTITÉ DE MEUBLES ET EFFETS. Entr'autres un BUREAU EN CHÈNE, avec serrure d'un mètre 75 centimètres de largeur, sur 75 centimètres de longueur. — Et une table, avec deux tiroirs fermant à clef, de 1 mètre 75 centimètres de longueur sur un mètre 20 centimètres de largeur. Cette table peut servir à tracer des plans; plus une pompe à incendie, munie de ses tuyaux.

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT de l'huissier CLASEN en date du 6 juin 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, par suite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 4 ares 25 centiares sur une parcelle de jardin, maison et bâtiments, appartenant à Pierre PORTAL, propriétaire, domicilié à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous les n° 315, 316 et 317, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de la dite emprise; assignation a été donnée audit sieur Portal à comparaitre le vingt-deux juin présent mois à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.
Pour extrait conforme.
EMONTS, avoué. 1097

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 8 ares 60 centiares sur une parcelle de jardin, appartenant à Philippe BAWEDIN, propriétaire, domicilié à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 267, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Bawedin à comparaitre le vingt-deux juin présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.
Pour extrait conforme.
EMONTS, avoué. 1099

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 16 ares 56 centiares sur une parcelle de terre, formant enclos, appartenant à Guillaume LONAY, propriétaire, domicilié à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 303, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Lonay à comparaitre le vingt-deux juin présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.
Pour extrait conforme.
EMONTS, avoué. 1098

Sirop pectoral fortifiant du docteur Chammonot, Préparé par M. POISSON, pharmacien, breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

UNE MEDAILLE D'OR,

a été accordée à l'auteur de ce remède.
Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, la grippe, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bott.
Dépôts chez MM. D. cat, n° 9 rue des Pierres, à Bruxelles, Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanuier, à Mons; Smeut, à Malines; Dobbelaere, à Courtrai, tous pharmaciens. 721

RACAHOUT DES ARABES

Autorisé par deux rapports de l'Académie de Médecine, deux brevets du Roi, et 60 certificats des plus célèbres médecins, accordés à DE LANGRENIER, seul propriétaire. Il est l'aliment des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards, et des personnes affectées de maladies d'estomac et des intestins, et rétablit les forces épuisées. Dépôts dans les pharmacies de MM. L. Etienne, à Verviers; Van West-Uiens, à St. Trond, où l'on trouve le SIROP ET PÂTE DE NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens, coqueluches, palpitations, et les maladies de poitrine les plus insérées, Ferdinand Froidbise, rue Pont d'Ile, à l'Arbre d'Or, n. 831, à Liège. 670

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, June 7, 1837. Includes rates for various currencies like the Spanish dollar, the French franc, and the Belgian franc.

LONDRES, LE 6 JUIN.

Table of exchange rates for London, June 6, 1837. Lists rates for various commodities and currencies.

AMSTERDAM, LE 7 JUIN.

Table of exchange rates for Amsterdam, June 7, 1837. Includes rates for various goods and currencies.

ANVERS, LE 8 JUIN.

Table of exchange rates for Antwerp, June 8, 1837. Shows rates for various financial instruments.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including London, Paris, and other European cities.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 8 JUIN 1837.

Les fonds Espagnols ont été fermés à notre bourse de ce jour. — Ardoins ouvert 23 1/8 1/4 et reste 23 1/8 argent jusqu'au 10 courant. — Primés à un mois 14 1/4 dont 1 1/4 cours. — On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 8 JUIN.

Large table of exchange rates and market prices for Brussels, June 8, 1837. Includes sections for 'COURS' (rates) and 'ACTIONS' (stocks).

VIENNE, LE 30 MAI.

Métalliques, 104 7/8. — Actions de la Banque, 1383 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 7 ET 8 JUIN.

The schooner-koff belge Jeune Clémence, v. de la Havane, ch. de sucre café et miel. — La gallesse mecklenbourgeoise Theiss, v. de Memel, ch. de bois. — Le koff oldenbourgeois Alida, v. de Vaarel, ch. d'orge. — Le koff norvégien Concordia, v. de Detsum, ch. d'orge. — Le koff hanois Vr. Maria, v. de Dantzig, ch. de froment. — Le pleyt belge Theresia Joseph, v. de Rotterdam, ch. de sucre, vin et coton. — Le schooner-koff belge La Reine, v. de Hull, ch. de manufactures. — La gallesse mecklenbourgeoise Klynen Stephan, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — La gallesse mecklenbourgeoise Frederik Franz, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.

PLACE D'ANVERS, LE 8 JUIN.

Café. — On a cité aujourd'hui la vente assez marquante de 900 balles Brésil ord. à 24 cents. Les autres sortes sans affaires brillantes. Coton. — 25 balles Bengale bonne qualité ont été traitées à 25 cents. Sucre. — Aujourd'hui sans affaires dignes de remarque. Tabac. — Les 151 boucauds et 18 ballots Kentucky mis hier après-midi aux enchères, ont été adjugés dans les prix de 13 à 33 centimes. Ces prix qui semblent bas ne peuvent cependant servir de guide pour l'appréciation la valeur actuelle de cette feuille, attendu que la marchandise était de qualité extrêmement ordinaire, et d'ailleurs fortement avanie de terre. La demande se fait sentir pour les bonnes qualités et à des prix plus élevés.

MARCHE DE LIÈGE DU 8 JUIN 1837.

Table of market prices for Liege, June 8, 1837. Lists prices for various types of flour and grain.

Imprimerie de J. Ble. NGSENZ, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège